No 6

Quelques opinions désintéressées sur le gouvernement Gouin et ses adversaires

---

L'opinion de "The Gazette" de Montréal:

Le 31 août 1909. ce journal conservateur disait:

"La province de Québec, la plus progressive du Canada, a aussi la meilleure administration d'affaires."

Le 6 avril 1910, il disait :

"Le Gouvernement actuel a placé Québec dans la situation d'une province dont la population, la richesse et le commerce se développent rapidement, mais dont la dette n'augmente pas et même diminue. *Aucune autre province n'offre un pareil spectacle.* Sur ce point Québec donne un exemple que le reste du pays devrait suivre."

Le 5 octobre 1910, il disait :

"Québec est la *seule* parmi les provinces, à l'heure actuelle, qui n'augmente pas sa dette, et le vigoureux développement de son commerce et de son industrie la fait progresser si rapidement que d'ici à vingt ans elle sera devenue la province la plus importante de la confédération au point de vue de la population, comme elle l'est déjà dans le cas de plusieurs industries. L'une des raisons de cet état de choses est que ses gouvernements ont su confiner leur activité dans certaines directions bien définies, abandonnant aux commerçants les risques et les responsabilités du commerce, donnant aux entreprises commerciales la protection requise, et laissant au capital un champ libre où opérer et développer ses opérations."

L'opinion du "Montreal Star" :

En mai 1908, ce journal disait :

"Le record du premier ministre Gouin est un *record de progrès*. Il a donné à cette province un bon gouvernement de plus d'une manière, et il a fait preuve d'un désir très louable de satisfaire aux besoins publics sur des questions aussi vitales que l'éducation, les bons chemins, la réglementation contre l'usure et autres de ce genre."

L'opinion du "Montreal Witness" :

Le 25 juillet 1908, ce journal indépendant disait :

"Nous n'avons pas besoin de dire combien il nous fait plaisir de voir notre digne premier ministre recevoir des honneurs royaux. Son gouvernement n'a pas été parfait — aucun ne l'est ; — mais marchant sur les traces de celui de M. Marchand il a été en somme le *meilleur qui soit connu dans l'histoire de cette province*, et nous reconnaissons en Sir Lomer Gouin un chef *honnête et progressif*."

L'opinion de l'abbé Dubois, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, de Montréal :

En juin 1910, à la distribution des prix à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, M. l'abbé Dubois disait :

"Sous votre gouvernement, monsieur le premier ministre, l'œuvre des écoles normales s'est développée de façon *merveilleuse*... Personne n'osera reprocher au gouvernement ce qu'il a fait depuis quelques années et ce qu'il fait encore aujourd'hui pour le développement de l'instruction publique....

"On se plaint de l'encombrement des professions libérales ; laissez-nous espérer que les écoles forestières, techniques, de hautes études commerciales, écoles que nous devons à la *sagesse du gouvernement*, mettront un terme à cet encombrement, pour le plus grand bien de la province comme pour son développement industriel et commercial. L'école forestière, une autre œuvre du gouvernement mérite aussi la reconnaissance de tous ceux qui ne désirent pas seulement encourager la colonisation, mais aussi la conservation de nos immenses ressources forestières."

L'opinion de M. Jean Prévost :

Le 20 mai 1908, M. Jean Prévost adressait aux électeurs de Terrebonne un manifeste dont nous extrayons les passages suivants :

" Je viens de nouveau briguer vos suffrages, en mettant devant vos yeux le bilan *du parti que je représente* et le résultat de mes efforts constants dans vos intérêts.

Nous avons avant tout une politique d'*économie* et d'*équilibre* dans les finances. Avec nos prédécesseurs, chaque exercice se soldait par un *déficit*. Sous *notre* administration nous avons des *surplus tous les ans*, et l'exercice 1906-1907 a donné le magnifique résultat de $579,000 au-dessus des dépenses.. .. .. .

L'opinion du "Nationaliste" sur l'enseignement technique :

Le 16 décembre 1906, "Le Nationaliste" disait :

"La fondation d'une école technique pour la ville de Montréal avec concours du gouvernement provincial est un évènement dont nous nous jouissons autant que nous avons regretté, il y a quelques années, le re de la bibliothèque publique offerte par M. Carnegie.

La nécessité de bonnes écoles techniques pour un pays comme le C nada n'a pas besoin d'être démontrée."

L'opinion de M. le chanoine Dauth sur la création d'une école hautes études commerciales :

Le 14 septembre 1906, le vice-recteur de l'Université Lava Montréal, disait à un reporter de la "Presse" :

"Ce n'est pas simplement un High School qu'il s'agit d'établir. école de cette nature n'entre pas dans l'enseignement universitaire su rieur. Et ici même, à Montréal, il s'en trouve plusieurs, notamment Mont St-Louis.

Ce qu'il faut, c'est un couronnement aux études faites dans ces éc secondaires et même dans les collèges plus proprement dits classiques.

L'opinion de "L'action sociale" :

Le 3 juin 1910, ce journal disait à propos du bill amendan loi des licences :

"Tel qu'il est le projet de loi *marque le plus grand effort jusqu'ici t par un gouvernement pour enrayer le fléau de l'alcoolisme ;* et nous n sitons pas à en féliciter l'honorable M. Gouin, malgré que sa mesure n' pas aussi loin que nous l'aurions souhaité. Nous tenons compte des cultés à vaincre et du courant à remonter, et ce n'est pas une ra parce que nos désirs ne sont pas comblés, de ne pas remercier pou qu'on juge à propos de nous accorder.

.. ..

La Chambre a eu raison de repousser l'*amendement de l'honorable député de Joliette*. La soirée du samedi est une des plus dangereuses pour les victimes ordinaires de la passion alcoolique ; et la diminution d'une heure par jour, le soir, durant le reste de la semaine, dans les villes, ne saurait compenser les désastres causés par l'ouverture des buvettes toute la soirée du samedi.

Un autre des amendements dangereux soumis jusqu'ici, est celui dont *M. Jean Prévost* a donné avis à la fin de la séance de mercredi. M. Prévost voudrait que les municipalités n'aient pas le droit de faire d'autres règlements que ceux que comprendra désormais la loi des licences, et le prétexte qu'il met en avant est que ces règlements sont toujours la source de discussions acrimonieuses.

Nous n'hésitons pas à dire que cet amendement doit être repoussé. Il enlèverait aux municipalités des droits précieux et priverait celles d'entre elles qui n'éprouvent aucunement le besoin de débits de boisson dans leurs limites, des moyens nécessaires pour s'en préserver.

Ce n'est pas quand il s'agit d'améliorer la loi qu'il convient d'y introduire des clauses capables de la rendre *plus nuisible* qu'auparavant, et nous comptons que la Chambre repoussera l'amendement Prévost, si son auteur persiste à le présenter.

L'opinion de M. Bourassa sur les conservateurs :

Le 13 octobre 1907, M. Bourassa disait à Thetford Mines, d'après le rapport sténographique de M. Bélinge de Québec :

"Le parti conservateur arriva au pouvoir en 1892. Il avait promis des réformes, de l'économie, une bonne politique de colonisation et une bonne politique forestière. Arrivé au pouvoir, il fit comme autrefois à peu près tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1867. Une fois installé au pouvoir par la volonté du peuple, il oublia ses promesses et il laissa le vieux char de l'Etat continuer à rouler dans la même vieille ornière qui allait toujours en creusant."

L'opinion de M. Prévost sur ses amis d'aujourd'hui :

La lettre de démission que M. Prévost a adressée à Sir Lome Gouin le 30 septembre 1907, se lit comme suit :

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis quelques mois je suis en butte *aux attaques les plus vi lentes de la part des adversaires du gouvernement,* qui ont fa publier dans les journaux, au sujet de l'administration de mo département, *des accusations diffamatoires.*

Après en avoir conféré avec vous, j'ai traduit devant les trib paux l'un de mes *calomniateurs* et son procès est encore pendant

Je comprends, d'après les conversations que nous avon eu ensemble à ce sujet, que, tout en reconnaissant l'honnêteté de mo administration, vous ne pouvez être qu'ennuyé de ces attaques co tinuelles contre un de vos ministres, et je ne me cache pas le fa que, dans le procès Asselin, on prétend que celui-ci a tout le go vernement contre lui.

J'apprécie toutes les circonstances, *je veux combatt m adversaires* à armes égales, et c'est ainsi que je veux les ren ntr au cours des enquêtes que vous avez promis d'accorder et même d'imposer.

Je vous offre donc ma démission comme ministre de la Colo sation, des Mines et des Pêcheries, avec la certitude que vous donnerez l'avantage de défendre mon administration qu'on a *injustement attaquée.*

Je crois que c'est là la seule conduite que me dicte *le respect je me dois à moi-même,* à ma famille, à ma province et à mon pa

Je vous prie, en conséquence, monsieur le Premier Ministre, déposer devant Son Honneur le Lieutenant-gouverneur ma r gnation et *d'accepter pour vous-même l'assurance de mes meill sentiments.*

Votre tout dévoué,

(Signé) JEAN PRÉVOS

L'opinion de M. Prévost sur lui-même :

A St-Jérôme, à l'assemblée contradictoire du 20 octobre 1907, M. Jean Prévost disait :

"M. [illegible] se demande si j'aurai assez d'abnégation pour défendre mes collègues d'hier au lendemain de ma sortie du cabinet. Il est pourtant assez fort en droit constitutionnel pour savoir que je suis solidaire de mes collègues pour les actes accomplis par le cabinet durant que j'en étais un des membres. Et je tiens à lui dire que *j'ai assez de cœur et de loyauté pour défendre, contre qui que ce soit, mes chefs et mon parti à l'heure où on les attaque*" (Rapport de l'Avenir du Nord, que M. Prévost a reconnu exact pendant la session du 1909).

Les ambitions de M. Jean Prévost :

Le 4 août 1908, la "Patrie" rapportait ainsi certains passages d'un discours que M. Prévost avait prononcé à Ste-Adèle :

"M. Prévost a dit qu'il demandera compte à M. Gouin de sa conduite à son égard Il allait lui faire si bien la guerre que dans six mois, le premier ministre et son collègue M. Turgeon auront quitté la scène. Il a déjà eu un portefeuille; *avant la fin de l'année il fera partie d'un nouveau gouvernement.*"

Les convictions de M. Jean Prévost :

Le 16 octobre 1908, M. Jean Prévost écrivait la lettre suivante :

"Si l'honorable M. Gouin et son gouvernement nomment le Dr Samuel Desjardins, ancien député du Comté de Terrebonne, conseiller législatif au lieu et place de l'honorable Horace Archambeault, je m'engage à *supporter* le gouvernement Gouin et à ne lui *faire la lutte* ni politiquement ni personnellement."

M. Prévost jugé par le "Nationaliste" :

Le 19 février 1905, ce journal disait:

"M. Jean Prévost a débuté dans la vie politique en proposant la cré
tion d'un prix de comédie par le gouvernement de Québec. On ne l'a p
écouté et il s'en console en organisant lui-même des farces où il joue
rôle de Scapin."

Et le 30 avril 1905 :

"Pour notre part, nous applaudirons de bonne grâce à la promotion
M. Prévost si l'on veut bien citer un projet de loi d'utilité publique qu
ait déposé, une idée juste qu'il ait émise, un discours sensé qu'il ait fa
un seul de ses actes législatifs qui n'ait pas été inspiré par la vengeanc
l'intérêt personnel ou quelque motif semblable.' '

Et le 3 septembre 1905 :

"Les déclarations dont il (M. Jean Prévost) remplit les journaux depu
quelques temps..... mériteraient plus d'attention si on ne le savait
pable de ravaler tout ce qu'il a dit hier."

Et le 21 juillet 1907 :

"Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que Jean-Sans-Tê
comme homme public, n'est plus qu'une loque, qu'une lamentable guenill

Et le 15 mars 1908 :

"Si le premier ministre n'avait jamais fait de plus mauvais coup q
de mettre à la porte un pistolet comme Jean Prévost, ce n'est pas no
qui lui chercherions querelle. Nous croyons que son seul tort en ce
affaire a été de trop attendre."

Electeurs de Saint-Jean, votez donc pour le candidat mini
tériel :

VOTEZ POUR MONSIEUR MARCELLIN ROBERT

nt la créa
ne l'a pas
il joue le

romotion de
blique qu'il
'il ait fait.
vengeance,

naux depuis
savait ca-

n-Sans-Tête,
le guenille."

is coup que
st pas nous
ort en cette

dat minis-

BERT